



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné (35)

Expérimentation et bilan du système d'auto-partage en place depuis 2017

Après avoir fait l'acquisition de voitures électriques, l'EPCI a testé un premier système de partage géré par les communes. Depuis l'été 2021, une nouvelle gestion avec un opérateur via une plateforme internet, une application et un centre d'appel est proposée aux usagers.

La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) rassemble, depuis le 1er janvier 2017, 19 communes et près de 37 000 habitants sur un territoire située à une vingtaine de kilomètres au nord de l'agglomération rennais. Reconnue Territoire à Energie Positive pour une Croissance verte (TEPcv) par l'Etat en 2015, l'ex-Communauté de communes du Val d'Ille a bénéficié dans ce cadre d'un appui financier sur différents projets, notamment ceux sur le thème des mobilités décarbonnées.

Des voitures électriques mises à disposition des communes pendant un an

En 2017, L'EPCI a souhaité tester l'autopartage en faisant l'acquisition de deux véhicules électriques et en louant 2 autres à « city roul' » (dispositif rennais d'autopartage) pour une expérimentation de 2x6 mois à Melesse. L'objectif est de proposer ces véhicules à la location aux particuliers pour un coût de 8€/jour. L'EPCI a ensuite proposé aux communes volontaires d'expérimenter le service pendant un an via une convention de mise à disposition. L'animation et l'organisation étaient laissées aux mains de la commune. Les personnes voulant utiliser les véhicules venaient chercher les clés en mairie ou avec un système de boîte à clé. La facturation était assurée par les communes.

Un succès relatif selon les communes

Pendant 3 ans, les voitures tournent



Une place de parking est généralement dédiée aux voitures électriques sur la place de la mairie.

sur les communes de l'EPCI. A Guipel une solution embarquée est testée dans la voiture ; c'est-à-dire que la voiture s'ouvrait avec un système de badge sur le pare-brise et la facturation aux utilisateurs se faisait toujours par la commune. Dans le cas de Guipel, la voiture était garée devant le commerce « Un Café Des Possibles » qui renseignait les personnes intéressées et gérait les problématiques de réservation. « Il ne faut pas négliger l'animation auprès des habitants » analyse Anne Rogard, chargée de mission mobilité à la CCVIA. A Guipel le service a probablement bien fonctionné du fait du relais assuré par le commerce.

Développement du service par la commune de Langouët

Après avoir testé la démarche avec

Bornes et temps de recharge

Il existe différents types de bornes de recharges qui ont un impact sur le temps de recharge du véhicule et donc du délai nécessaire entre deux réservations.

- A Langouët, la municipalité a installé sa propre borne de recharge rapide (charge en 20 à 30 minute).
- A Sens-De-Bretagne et Vignoc (35), la charge se fait sur une prise domestique à charge lente situées sur les parking des mairies.
- Le SDE a également installé des bornes à charge « normale accélérée » sur le territoire
- D'autres communes font appel à des offres privées. ■

le véhicule de la CCVIA, Langouët a choisi de faire l'acquisition d'un véhicule. D'un montant total de 22 150 € TTC, la commune a pu bénéficier d'une aide via le dispositif TEPCV de 9 700 € et du bonus écologique (6 000 €), soit un coût de revient pour la commune de 6450 € TTC. La municipalité a également installé sa propre borne de recharge rapide (charge en 20 à 30 minute) avec l'aide du fonds d'innovation « Les Enchanterres » à la Caisse d'Épargne. Coût de la borne : 4450 € + coût voirie et réseaux.

➤ 2021 : évolution du système

L'EPCI dispose alors de trois véhicules sur le territoire : deux véhicules propriété EPCI et celle de Langouët. A partir de juin 2021, l'EPCI souhaite faire évoluer le système et se charge de l'animation. Ils lancent une consultation auprès d'opérateurs afin de simplifier la gestion et d'avoir les mêmes tarifs pour les trois solutions embarquées (jusqu'à là, c'était les communes qui fixaient les tarifs). L'EPCI reçoit deux réponses et retient celle de de Mobility Tech Green (entreprise installée à Rennes) et qui a déjà travaillé sur des offres en milieu rural.

➤ Fonctionnement du service

L'opérateur retenu propose une plateforme internet (« e-colibri »). Les habitants souhaitant utiliser le service se rendent sur le site et font une

« Trois objectifs avec notre service auto-partage : faire connaître le véhicule électrique, favoriser le covoiturage avec un véhicule partagé, dépasser les freins psychologiques ou culturels vis à vis de la voiture personnelle. »



Lionel Henry, maire de Montreuil-Le-Gast et VP aux mobilités.

demande d'inscription. ils doivent fournir en mairie ou par internet les justificatifs demandés : permis, justificatif de domicile. Les mairies vérifient les pièces et valident les inscriptions. Une fois leur inscription confirmée par mail et SMS, les usagers récupèrent un badge qui leur permettra de déverrouiller les véhicules via un lecteur de carte sur le pare-brise. La réservation se fait sur la plateforme e-colibri ou sur l'application mobilité VIA Autopartage . Dans la voiture, l'utilisateur a accès aux clés situées dans la boîte à gants du véhicule. Arrivé à destination, l'abonné verrouille le véhicule avec le badge. Pour rendre le véhicule il doit être ramené à sa station de départ et mis en charge. L'utilisateur remet les clés dans la boîte à gants et passe de nouveau son badge ou téléphone sur le pare-brise pour mettre fin à la réservation.

Tarifs : 5 € pour une réservation de 30 min jusqu'à 6 heures - 8 € plus de 6h jusqu'à 12h - Tarif réduit pour les

étudiants et demandeurs d'emploi

Depuis novembre 2021, une application mobile a été mise en place pour réserver via son smartphone qui peut également remplacer le badge ; attention toutefois à avoir une bonne connexion internet.

Un centre d'appel est disponible tous les jours et 24h/24 en cas de soucis. La prestation (gestion de la plateforme et centre d'appel) représente un coût de revient de 6000 € / an pour la collectivité

➤ L'autonomie des batteries

L'autonomie et donc la distance possible à parcourir dépend des modèles de véhicules. Les premières voitures achetées par l'EPCI en 2016 ont une autonomie de 130 kms, autonomie qui diminue en hiver ! La voiture de Langouët, achetée en 2019 a quant à elle une autonomie de 250 à 300 kms. Les batteries sont louées à une société. Si leur autonomie devient trop basse, elle seront changées.

« Avec une charge sur une prise classique, il faut 8 à 10h de recharge si la batterie est vide, et un minimum d'1h30 de recharge dans les autres cas. C'est un gros point de vigilance et il faut bien informer les utilisateurs que c'est à eux de gérer la charge du véhicule s'ils doivent parcourir une grande distance » précise Anne Rogard.

➤ Bilan

- 77 inscrits/abonnés
- 23 utilisateurs entre fin septembre 2021 et fin février 2022
- près de 50 réservations par mois
- Des utilisateurs réguliers dans chaque commune
- Distance moyenne parcourue par réservation : 74 km ■



A Langouët, la commune dispose de son propre véhicule ainsi qu'une borne de recharge rapide située sur le parking de la bibliothèque.

CONTACT :

Services mobilité de la CCVIA / 02 99 69 86 86 / mobilites@valdille-aubigne.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

